

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.553
19 avril 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 19 avril 1990, à 10 heures.

Président : M. Ahmad Kamal (Pakistan)

GE.90-60782/4586A

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 553ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui, conformément à son programme de travail, l'examen de questions en suspens. Il est entendu qu'en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une autre question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

A ce propos, j'ai le plaisir d'informer la Conférence que les chefs des délégations des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales feront à cette séance plénière des déclarations sur l'état d'avancement desdites négociations. Je suis sûr que tous les membres de la Conférence accueilleront avec satisfaction cet événement car il met en évidence le rôle de cette instance comme organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement. Je souhaite de tout coeur la bienvenue parmi nous aux Ambassadeurs Richard R. Burt et Youri Nazarkine ainsi qu'à l'Ambassadeur David Smith, qui prendra également la parole aujourd'hui.

Je tiens aussi à signaler la présence parmi nous du nouveau représentant de la Tchécoslovaquie à la Conférence, l'Ambassadeur Juraj Králik, qui participe à nos travaux pour la première fois aujourd'hui. L'Ambassadeur Králik n'est pas un nouveau venu à Genève; je suis heureux de lui souhaiter chaleureusement la bienvenue au nom de la Conférence et de lui promettre ma propre coopération et celle de ma délégation.

Je voudrais également vous dire que j'ai l'intention de convoquer, dès que la liste des orateurs inscrits sera épuisée, une réunion officieuse de la Conférence en vue de l'examen des demandes de participation que nous avons reçues la semaine dernière de deux Etats non membres. Immédiatement après cette réunion, la séance plénière sera reprise pour donner un caractère officiel aux décisions qui auront pu être prises officieusement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Sénégal, de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Pologne.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, vous avez déjà souhaité la bienvenue à l'Ambassadeur Richard Burt, chef de la délégation des Etats-Unis aux négociations sur les armes nucléaires et spatiales, et à l'Ambassadeur David Smith, négociateur en chef aux pourparlers sur la défense et l'espace. Je voudrais simplement ajouter que l'Ambassadeur Burt a poursuivi une carrière distinguée en occupant divers postes de haut niveau, tels que ceux de secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes et d'ambassadeur en République fédérale d'Allemagne. Il apporte à sa mission actuelle une longue et riche expérience dans le domaine de la maîtrise des armes nucléaires et, d'une manière générale, dans celui des affaires politiques, militaires et de sécurité.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

L'Ambassadeur Smith se distingue depuis un bon nombre d'années dans les domaines de la défense et de l'espace et occupait juste avant de venir à Genève un poste élevé au Sénat américain. Il n'est pas étranger à la Conférence du désarmement puisqu'il a fait partie de la délégation des Etats-Unis pendant plus de deux ans, au milieu des années 80.

Nous proposons que l'Ambassadeur Burt mette la Conférence au courant de l'évolution, telle que nous la percevons, des pourparlers américano-soviétiques sur la réduction des armes stratégiques depuis sa dernière intervention en août 1989. Il sera suivi par l'Ambassadeur Smith, qui indiquera l'état des négociations sur la défense et l'espace. La délégation des Etats-Unis à la Conférence du désarmement est heureuse de pouvoir procéder à cette mise au courant dans le cadre de nos efforts suivis visant à informer la Conférence des progrès accomplis dans ces importantes discussions bilatérales sur la maîtrise des armements. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais laisser la parole à l'Ambassadeur Burt.

M. BURT (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Ledogar de m'avoir présenté dans des termes chaleureux. Nous nous connaissons depuis longtemps et je le sais homme d'expérience et de très haute compétence. Les Etats-Unis sont fiers qu'il dirige notre délégation à la Conférence du désarmement et sa nomination à ce poste important souligne bien la haute estime dans laquelle nous tenons cette institution. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, de vos paroles aimables et de l'occasion que vous me donnez de faire un exposé d'information à l'intention de la Conférence du désarmement. Je souhaite que votre présidence soit couronnée de succès.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser une nouvelle fois aux membres de la Conférence du désarmement afin de dresser un bilan des négociations sur les armes nucléaires et spatiales à Genève. Pour sa part, l'Ambassadeur David Smith, négociateur en chef des Etats-Unis aux pourparlers sur la défense et l'espace, vous parlera de son domaine dans un moment, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Ledogar.

Je suis venu ici, il y a 18 mois, pour discuter de l'objectif poursuivi par les Etats-Unis au titre des pourparlers START, qui consiste à achever un traité en vue de réduire les armements stratégiques offensifs, de renforcer la stabilité et de réduire ainsi le risque de guerre nucléaire. J'avais dit alors qu'aux yeux du Président Bush, il n'était rien de plus hautement prioritaire que la conclusion d'un accord équitable et ambitieux de nature à renforcer la paix. Depuis ma dernière visite, il s'est produit plusieurs événements qui ont mis en relief cette déclaration. En premier lieu, les Présidents Bush et Gorbatchev se sont réunis à Malte et se sont engagés à résoudre les problèmes majeurs des négociations START d'ici au prochain sommet, qui s'ouvrira le 30 mai à Washington. En deuxième lieu, le Secrétaire d'Etat James Baker et le Ministre soviétique des affaires étrangères Edouard Chevardnadze se sont entretenus à Moscou, en février, afin de développer les objectifs et les priorités définis à Malte. Pour ce qui est

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

des pourparlers START, cette réunion a abouti non seulement à un échange de vues complet, mais aussi à un accord dans certains domaines importants, dont je parlerai dans quelques instants. En troisième lieu, nous nous sommes entendus avec l'Union soviétique sur certaines mesures de vérification expérimentales que le Président Bush avait initialement proposées en juin dernier. Vous vous rappellerez, en effet, qu'il avait alors suggéré que les Etats-Unis et l'Union soviétique s'efforcent tout particulièrement d'arrêter et de mettre en oeuvre une série de mesures visant à renforcer la vérification du Traité START et à contribuer à la stabilité stratégique. Ces mesures permettront aux parties d'acquérir une expérience pratique concernant les procédures de vérification. En quatrième et dernier lieu, le Secrétaire d'Etat américain et le Ministre soviétique des affaires étrangères se sont entretenus de nouveau à Washington il y a deux semaines. Bien que cette réunion ait été quelque peu décevante, les ministres ont pu s'entendre sur un ordre du jour impressionnant en vue de résoudre lors du sommet américano-soviétique toute une série de problèmes concernant les négociations START.

A la suite de tous ces facteurs, d'importants progrès ont été accomplis à propos de questions essentielles et les négociations ont pris une ampleur sans précédent. C'est ainsi que, depuis que je suis revenu de Washington lundi matin, j'ai rencontré à sept reprises mon homologue distingué et compétent, Youri Nazarkine.

Je voudrais maintenant souligner brièvement certains domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, ainsi que quelques autres questions actuellement examinées à Genève.

Tandis que l'Ambassadeur Smith vous entretiendra des pourparlers sur la défense et l'espace, je mentionnerai pour ma part qu'à la réunion ministérielle du Wyoming, l'an dernier, les Soviétiques ont accompli un pas positif et important dans le domaine du lien entre les Traités START et ABM. A la réunion ministérielle de Moscou, en février, ils ont clarifié leur position et ont annoncé que, tout en préférant que le Traité START contienne des déclarations convenues au cas où une partie abrogerait le Traité ABM ou s'en retirerait, ils ne considéraient plus cette question comme une condition préalable à l'accord START. Ainsi disparaît un obstacle fondamental à la réalisation d'un tel accord.

La question de ce qui viendra après le Traité START a constitué également un point essentiel de discussion pour l'Ambassadeur Nazarkine et moi-même. A la réunion de Moscou, au début de l'année, MM. Baker et Chevardnadze nous ont autorisés à entamer le dialogue. Les Soviétiques ont fait des propositions à l'égard de ces discussions - que certains appellent déjà la deuxième série de pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales -, bien que leur objet précis n'ait pas encore été clairement défini à ce stade.

La question des missiles de croisière s'est révélée très complexe et épineuse. A la réunion de Moscou, les parties ont fait de grands progrès vers la solution des problèmes concernant les missiles de croisière aéroportés (ALCM) et navals (SLCM). Les discussions se sont poursuivies à Genève, ainsi qu'à Washington la semaine dernière. Même si de nouveaux problèmes sont apparus, j'espère que les divergences d'ordre technique qui demeurent pourront être surmontées.

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

Pour ce qui est des ALCM, les parties sont près de s'entendre sur une solution globale prévoyant des règles et des dispositions en matière d'attribution afin de distinguer les missiles nucléaires et les missiles classiques. La question des limites de leur portée figure en bonne place sur la liste des problèmes que nous nous efforçons actuellement de résoudre.

Nous avons également réglé d'importants aspects concernant les SLCM en convenant d'adopter la formule des déclarations politiquement contraignantes. Il reste cependant d'autres problèmes à débattre, par exemple la portée des SLCM et la question de savoir si les déclarations ne porteront que sur les SLCM nucléaires ou si elles s'appliqueront aussi aux SLCM classiques.

S'agissant des limites au nombre de missiles balistiques non déployés et aux ogives qui leur sont attribuables, les parties sont convenues à Moscou d'en fixer uniquement pour les missiles intercontinentaux mobiles. Ainsi, les missiles balistiques en silo non déployés, les missiles de croisière non déployés et les armements des bombardiers lourds ne seront pas soumis à des restrictions numériques. En outre, les parties sont également convenues d'un régime régissant le stationnement et le déplacement de tous les missiles balistiques non déployés. Les détails de ces accords sont actuellement négociés à Genève.

L'Ambassadeur Nazarkine et moi-même nous sommes penchés personnellement sur la question du non-refus de communiquer les données de télémessure provenant d'essais en vol de missiles balistiques. C'est là un domaine de la vérification qui déterminera si le Traité START renforce notre sécurité et notre stabilité stratégique en encourageant la transparence des deux côtés. Bien qu'il se pose encore certains problèmes importants, nous avons arrêté les principaux éléments d'un régime permettant d'obtenir de telles données. Ces dispositions seront incluses dans le Traité START, mais elles seront appliquées dès sa signature par échange de lettres.

Je voudrais souligner aussi que les parties ont également bien avancé au sujet de la durée du Traité. A Washington, elles sont convenues d'une manière générale que le Traité resterait en vigueur pendant 15 ans à moins d'être remplacé par un accord ultérieur ou prorogé par consentement mutuel. Nous mettons actuellement au point à Genève les détails qu'il reste à résoudre.

Les délégations étudient également à Genève un certain nombre d'autres questions importantes plus techniques. Par exemple, nous avons engagé des discussions actives sur la vérification des missiles balistiques intercontinentaux mobiles, l'échelonnement de nos réductions et l'attribution des ogives aux types futurs de missiles balistiques.

Depuis le début de la treizième série de pourparlers, l'Ambassadeur Nazarkine et moi-même, ainsi que nos deux délégations, déployons de gros efforts pour combler les lacunes du texte du Traité et élaborer des idées constructives qui répondent au désir des deux pays de résoudre tous les principaux problèmes avant le sommet de juin.

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

A la réunion ministérielle de Washington, la semaine dernière, MM. Baker et Chevardnadze ont dressé une liste de questions qu'ils ont demandé aux délégations à Genève d'essayer de résoudre avant le sommet. Deux des plus importantes sont peut-être le non-contournement du Traité et les détails d'un régime de vérification solide - au centre duquel figurent les inspections sur place.

S'agissant du non-contournement, l'Ambassadeur Nazarkine et moi-même poursuivons actuellement les discussions que nous avons entamées avec nos ministres la semaine dernière à Washington. Je peux indiquer que les parties ont accompli des progrès substantiels à ce propos et qu'elles ont fait preuve toutes deux de souplesse.

Une autre question concerne le régime de vérification qui comportera, comme les deux parties en sont convenues, un régime d'inspection sans précédent et unique en son genre. Lorsque les historiens se pencheront sur le Traité, ils concluront peut-être que l'aspect le plus intéressant en soi concernait les procédures d'inspection remarquables qui ont été élaborées. Les inspecteurs visiteront quasiment chaque installation militaire stratégique importante de l'autre partie. Le Traité START pourrait avoir une influence profonde sur le renforcement de la confiance et la transparence militaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ces incidences sur la confiance et la transparence favoriseront, j'en suis persuadé, l'amélioration des relations entre nos deux pays. A l'heure actuelle, quelque 13 types d'inspection sont prévus dans le Traité.

Dans certains cas, les mesures de vérification expérimentales proposées par le Président Bush et les propositions soviétiques de même nature ont permis d'éliminer plusieurs obstacles, en particulier ceux qui auraient fait échouer l'accord en raison de malentendus sur les opérations et les modalités d'inspection. En septembre dernier, MM. Baker et Chevardnadze ont signé le premier accord dans ce domaine, qui porte sur la notification des exercices stratégiques d'envergure faisant appel à des bombardiers lourds. En outre, nous nous sommes entendus sur d'autres mesures de ce genre, notamment les mesures de vérification et de stabilité pour l'inspection précoce des véhicules de rentrée et les expositions de bombardiers lourds. Au titre de notre proposition sur l'inspection des véhicules de rentrée, par exemple, il a été prévu que chaque partie démontrerait les modalités d'inspection qu'elle proposait pour vérifier que des types spécifiques d'ICBM et de SLBM n'ont pas un nombre d'ogives plus grand que celui qui leur est attribué. En fait, la première inspection expérimentale de ce genre se déroulera la semaine prochaine : des fonctionnaires américains et soviétiques se rendront à la base aérienne F.E. Warren, dans le Wyoming, afin de valider les procédures de décompte des ogives sur le missile MX.

Enfin, nous avons procédé à des démonstrations réciproques de techniques pour appliquer des "marques" individuelles permettant d'identifier les missiles balistiques. Des experts de nos deux pays se sont rencontrés ici pour prendre part à cet exercice. Pour résumer, la "marque" apposée sur un missile servira d'empreinte digitale et garantira l'identification précise de chaque engin détenu par les deux parties.

(M. Burt, Etats-Unis d'Amérique)

Comme vous pouvez le constater, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont maintenant mis en oeuvre toute une série de mesures qui renforceront substantiellement la transparence et la prévisibilité dans le processus de maîtrise des armements.

Ces derniers mois ont été très actifs alors que les deux parties convergent vers leur but commun. Pour terminer mon intervention, je soulignerai l'importance du Traité START. Nous nous trouvons manifestement dans une période de grande mutation politique entre l'Est et l'Ouest. L'impact de ces changements porte certains à croire que le Traité START est dépassé par les événements. C'est là à mon sens une erreur profonde. Il est clair, selon nous, que la stratégie américaine de la dissuasion élargie a exercé un effet stabilisateur sur les relations Est-Ouest et sur la paix dans le monde. L'évolution de la situation en Union soviétique et en Europe orientale offre sans conteste des moyens nouveaux et importants permettant de réduire le risque de guerre nucléaire; néanmoins, toute modification de notre stratégie actuelle doit être envisagée avec prudence et de manière constructive. Selon nous, apporter au hasard des changements à la stratégie de sécurité américaine et à la doctrine de la dissuasion élargie pourrait contribuer à diminuer la stabilité en période de bouleversement politique.

Le Traité START sera le premier accord de maîtrise des armements dans l'histoire qui réduira effectivement le nombre des armes nucléaires stratégiques. En même temps, les dispositions du Traité permettront d'adopter à l'égard de cette réduction une démarche structurée qui favorisera la stabilité. Etant donné l'évolution rapide du monde actuel, il est très important de codifier les progrès que nous accomplissons et la stabilité qu'ils procurent. C'est dans cette perspective que les Etats-Unis envisagent le prochain sommet américano-soviétique avec beaucoup d'optimisme et avec un sentiment de progrès historique.

M. SMITH (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'affabilité de votre accueil et remercier également l'Ambassadeur Ledogar des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je suis heureux de me retrouver à la Conférence du désarmement où j'ai passé un certain nombre d'années, et d'y revoir un environnement et même quelques visages qui me sont familiers. C'est donc pour moi non seulement un privilège mais aussi un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de faire connaître à la Conférence du désarmement notre point de vue concernant les négociations sur la défense et l'espace. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Cooper, vous avait entretenu de ce même sujet en août de l'an dernier. Depuis lors, plusieurs événements positifs se sont produits - mais il reste encore des points de désaccord fondamentaux.

L'objectif poursuivi par les Etats-Unis n'a pas varié depuis que les pourparlers sur la défense et l'espace ont commencé il y a cinq ans. Nous cherchons à faciliter une transition en coopération vers une dissuasion plus stable s'appuyant de façon croissante sur des défenses non nucléaires contre les missiles balistiques stratégiques - à supposer que de telles défenses se révèlent réalisables. L'équilibre stratégique actuel repose presque

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

exclusivement sur les armes nucléaires offensives. Les progrès des technologies non nucléaires devraient dorénavant permettre de combiner l'emploi accru de défenses avancées à des réductions stabilisatrices des moyens stratégiques offensifs afin de diminuer encore le risque de guerre. Les Etats-Unis ont adopté à cet égard une démarche ouverte vers l'avenir dans le cadre des pourparlers sur la défense et l'espace. Nous cherchons à garantir le droit d'effectuer sans restriction des essais concernant les techniques défensives avancées, comme l'autorise le Traité ABM de 1972. Nous visons à éliminer les limites périmées qu'impose le Traité aux radars antimissiles basés dans l'espace et à leurs substituts. Conformément aux propositions américaines, il serait nécessaire que des mesures spécifiques de transition en coopération soient examinées de manière sérieuse et approfondie avec l'URSS avant que l'une ou l'autre partie puisse déployer ultérieurement des défenses avancées au-delà des limites fixées par le Traité ABM. Selon ces mêmes propositions, le droit d'effectuer des déploiements serait assuré après ces pourparlers. Enfin, les Etats-Unis cherchent, par des mesures de prévisibilité (c'est-à-dire de confiance), à prévenir des surprises futures d'ordre technique en encourageant une plus grande transparence à l'égard des activités menées par les deux parties dans le domaine de la défense contre les missiles balistiques stratégiques.

Le traité que nous proposons sur la défense et l'espace, dont le but est de faciliter une transition en coopération, constitue l'élément central de la démarche des Etats-Unis. Notre projet de texte, qui a été remanié en décembre dernier, préserve les points d'accord essentiels auxquels nous sommes parvenus lors du sommet de Washington en 1987 et tient compte de l'issue de la rencontre de MM. Baker et Chevardnadze dans le Wyoming, en septembre 1989. Lors de cette réunion, l'Union soviétique a renoncé à obtenir un accord sur une période de non-dénonciation du Traité ABM. Elle a également abandonné l'idée d'établir un lien entre la signature et la mise en oeuvre d'un traité START, d'une part, et la réalisation d'un nouvel accord sur la défense et l'espace, de l'autre. Les Etats-Unis s'en félicitent.

Le projet de traité américain prévoit des procédures par lesquelles l'une ou l'autre partie pourrait déclarer son intention de déployer des défenses stratégiques en adressant un préavis et en proposant des mesures spécifiques pour la mise en oeuvre d'une transition en coopération. Les parties devraient mener pendant trois ans des discussions intensives sur les mesures proposées et les conséquences pour la stabilité stratégique. Par suite, et sauf convention contraire, une partie devrait donner un nouveau préavis de six mois au cas où elle déciderait de procéder à des déploiements dépassant ceux qui sont autorisés par le Traité ABM. Le mécanisme ainsi proposé offre, pour le déploiement de défenses avancées, un moyen plus stable que le dispositif actuel qui consiste à appliquer la clause du Traité concernant les intérêts suprêmes. En vertu du Traité, une partie est autorisée à se retirer et à effectuer un déploiement après un préavis de six mois seulement. Le nouveau mécanisme que nous proposons contribuerait à assurer un dialogue utile et opportun sur la manière de parvenir à une transition stable en coopération.

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

Le projet de traité révisé des Etats-Unis tient également compte du droit que le Traité ABM confère sans réserve aux parties de mettre au point et d'essayer des systèmes antimissiles évolués basés dans l'espace ainsi que leurs éléments. Afin de renforcer la confiance et d'éviter les malentendus à ce propos, les Etats-Unis ont offert en octobre 1988 des assurances concernant les essais dans l'espace. A ce titre, ils garantiraient à l'Union soviétique que leurs essais d'engins antimissiles balistiques basés dans l'espace, qui sont autorisés par le Traité ABM, ne pourraient pas constituer des déploiements interdits de défenses. Les Etats-Unis se sont engagés à ce que les éléments d'un système antimissile reposant sur d'autres principes physiques et capable de remplacer un missile ABM d'interception soient mis à l'essai uniquement à partir d'un nombre limité de satellites antimissiles d'essai. Ces essais viseraient à combattre les missiles balistiques stratégiques ou leurs éléments sur leur trajectoire de vol. Le nombre de satellites ABM d'essai américains simultanément en orbite sera très inférieur à celui que suppose une capacité déployée réaliste. Afin de renforcer davantage la confiance, les Etats-Unis ont proposé à titre de mesure de prévisibilité que soient notifiés les lancements, les essais, les changements d'orbite et la désorbitation des satellites ABM d'essai.

Les Etats-Unis ont également proposé que les deux parties soient autorisées à mettre au point, à essayer ou à déployer sans restriction des radars antimissiles basés dans l'espace ainsi que leurs substituts. Cette mesure éviterait de futurs problèmes de définition et de vérification causés par les progrès de la technologie spatiale, et encouragerait la mise en place de capteurs dans l'espace à des fins de stabilisation.

Un autre concept majeur du projet de traité américain est l'assurance de la prévisibilité dans l'évolution des rapports stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique afin de réduire le risque de guerre nucléaire. Cet objectif a été entériné lors du sommet de Washington en 1987. En 1988, les Etats-Unis ont proposé des mesures de prévisibilité afin de le mettre en oeuvre. Ces mesures comprennent des échanges annuels de données programmatiques, des réunions d'experts, des exposés d'information, des visites de laboratoires et des observations d'essais dans le domaine de la défense antimissile balistique stratégique. Elles seraient appliquées à titre volontaire, moyennant réciprocité et sur une base comparable, et auraient pour but de permettre aux deux parties d'avoir une meilleure intelligence de leurs activités ABM dès le stade de la recherche - c'est-à-dire des années avant l'apparition effective de défenses avancées.

Lors de la réunion ministérielle du Wyoming, le Secrétaire d'Etat Baker a examiné la possibilité d'élargir les domaines d'accord sur les mesures de prévisibilité afin que celles-ci constituent un avantage mutuel. Pour mieux faire comprendre à nos collègues soviétiques la mesure de prévisibilité américaine concernant les "visites de laboratoires", le Secrétaire d'Etat a offert une démonstration pratique de première main. Il a invité un groupe d'experts soviétiques à se rendre dans deux laboratoires effectuant des recherches liées à l'IDS. La visite s'est déroulée avec succès en décembre dernier. Mon ami l'Ambassadeur Youri Nazarkine, qui dirigeait le groupe, a déclaré qu'elle constituait une utile mesure de confiance.

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

Les experts soviétiques ont pu entendre des exposés d'information, voir du matériel et poser de nombreuses questions aux chercheurs américains. La visite était destinée à encourager la transparence et à stimuler les négociations sur les mesures de prévisibilité. Ultérieurement, nous nous sommes félicités que l'Union soviétique accepte le concept de visites de laboratoires en tant que mesure de ce genre.

Lors de la réunion de MM. Baker et Chevardnadze à Washington, dans le courant de ce mois, les Etats-Unis ont proposé que les deux parties s'entendent sur des mesures de prévisibilité dans le cadre d'un accord indépendant, c'est-à-dire n'ayant pas de rapport avec le Traité ABM. Dans le texte du projet d'accord américain, les parties sont priées d'appliquer les mesures de prévisibilité que je viens de mentionner.

Afin d'illustrer le fonctionnement éventuel d'un tel accord et d'étayer nos négociations, les Etats-Unis ont proposé, le mois dernier à Genève, que chaque partie applique à titre expérimental, dans le cadre d'un de ses projets, les mesures de prévisibilité américaines. Les Etats-Unis ont retenu pour leur part le projet relatif à l'étude sur les signatures infrarouges. Ils ont demandé à l'Union soviétique de choisir à son tour un projet aux fins de l'expérience. L'idée des Etats-Unis est que les parties devraient procéder à un essai général avant de mettre en oeuvre l'accord indépendant sur la prévisibilité. Cette initiative va dans le sens des essais effectués pour d'autres négociations, tels que l'expérience commune de vérification au titre des pourparlers américano-soviétiques sur les essais nucléaires, les mesures de vérification et de stabilité dans le cas des négociations START et l'expérience bilatérale d'échange de données et de vérification dans le cadre des pourparlers américano-soviétiques sur les armes chimiques.

D'importants progrès ont été enregistrés récemment au sujet des mesures de prévisibilité. Les parties sont convenues que ces progrès devaient être élargis et renforcés. Si l'on songe aux questions qui demeurent en suspens dans nos négociations, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un traité sur la défense et l'espace qui assure une plus grande stabilité dans les années à venir, étant donné que les nouvelles technologies permettront de réduire la menace constituée par les missiles balistiques. La réalisation de cet objectif contribuerait à accroître la sécurité de la communauté internationale tout entière et constituerait la première transition en coopération dans l'histoire des rapports stratégiques américano-soviétiques.

Après avoir évoqué nos efforts diplomatiques visant à parvenir à une transition en coopération vers le recours accru aux défenses contre les missiles balistiques stratégiques, je pense qu'il serait utile aussi d'examiner brièvement l'engagement des Etats-Unis à l'égard de ces défenses ainsi que la contribution qu'elles peuvent apporter. Le 7 février, le Président Bush a déclaré au Laboratoire national Lawrence Livermore : "La défense stratégique acquiert, dans les années 90, beaucoup plus d'importance qu'elle n'en a jamais eu ...". Il a ajouté, le même jour à San Francisco : "Soyons clairs : ce concept purement défensif ne menace aucun individu où que ce soit dans le monde. A Dieu ne plaise qu'il soit appliqué,

(M. Smith, Etats-Unis d'Amérique)

mais s'il l'était ce serait contre des satellites et non contre des êtres humains". On ne saurait mieux apprécier l'accent mis par le Président sur l'utilité des défenses qu'en songeant à la manière dont elles peuvent contribuer à la sécurité internationale pour assurer l'équilibre en cette fin de siècle et à l'orée du suivant.

Il y a quatre raisons principales pour lesquelles des défenses efficaces peuvent conduire à un monde plus sûr. En premier lieu, la prévention de la guerre nucléaire doit rester un objectif fondamental. Des défenses stratégiques efficaces et capables de survivre renforceraient la dissuasion et réduiraient le risque de guerre en compliquant passablement la préparation et la mise en oeuvre d'une première frappe au moyen de forces stratégiques offensives. En deuxième lieu, alors que les Etats-Unis et l'Union soviétique réduisent substantiellement leurs armements stratégiques offensifs, des défenses avancées peuvent jouer un rôle croissant en vue de prévenir les conséquences qu'entraîneraient une abrogation, un déploiement soudain ou une fraude à l'égard des réductions. En troisième lieu, il existe de nouvelles menaces face auxquelles des défenses non nucléaires efficaces peuvent assurer une protection substantielle. Les menaces vis-à-vis de la communauté internationale augmenteront du fait qu'un nombre croissant de pays mettent au point des missiles balistiques ainsi que des armes chimiques, biologiques et nucléaires. En quatrième lieu, des défenses efficaces peuvent assurer une protection contre des lancements par erreur ou par accident de missiles balistiques. Au cas où se produirait une catastrophe de ce genre, la valeur des défenses serait incalculable si l'on songe au nombre de vies humaines épargnées.

Compte tenu de ces objectifs et de leur intérêt actuel, les Etats-Unis sont résolus à préserver l'option consistant à mettre au point des défenses avancées et efficaces et à les déployer lorsqu'elles seront prêtes, à un rythme modéré et dans un esprit de coopération. Tel est le but que nous poursuivons dans les pourparlers sur la défense et l'espace.

Cela a été pour moi un honneur de m'adresser aujourd'hui à la Conférence du désarmement. Je souhaite que la session de printemps soit couronnée de succès et j'espère avoir de nouveau l'occasion de prendre ici la parole.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa présentation des déclarations que nous venons d'entendre et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Richard R. Burt, chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique aux pourparlers bilatéraux sur les armes nucléaires et spatiales et l'Ambassadeur David Smith de l'information qu'ils ont apportée à la Conférence sur l'état d'avancement de ces négociations.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Comme c'est la première fois que la délégation soviétique prend ici la parole en avril, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer notre satisfaction de vous voir diriger les travaux de la Conférence durant ce mois. Nous connaissions déjà effectivement vos grands talents de diplomate, votre tact et votre sérieux, et nous constatons avec plaisir que toutes ces qualités se sont pleinement manifestées au cours de ce mois d'avril, qui consacre la fin de la première partie de la session de 1990 de la Conférence du désarmement. Durant cette période, le front de nos travaux s'est encore élargi. Sous votre direction, la Conférence a entamé des réunions officieuses sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Nous nous félicitons également que commence demain la première réunion officielle consacrée à l'examen de la question importante du renforcement de l'efficacité de la Conférence. La délégation soviétique vous souhaite de terminer ce mois avec tout le succès qui en a marqué le début.

Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, pour la manière dont il a dirigé nos travaux durant le mois de mars. Je saisis également cette occasion pour saluer les ambassadeurs qui vont nous quitter ou qui nous ont déjà quittés pour occuper de nouvelles fonctions, le représentant du Brésil, l'Ambassadeur de Azambuja, et le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel. Je tiens à accueillir cordialement parmi nous notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Králik de la Tchécoslovaquie, qui participe aujourd'hui pour la première fois à nos travaux, et nous lui souhaitons de réussir dans sa tâche. La délégation soviétique se félicite également que notre collègue de longue date, Mme Sinegiorgis de l'Ethiopie, ait été récemment nommée ambassadrice de son pays à la Conférence.

La Conférence vient d'entendre les interventions des Ambassadeurs Burt et Smith qui ont parlé de l'état d'avancement des pourparlers bilatéraux soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales. Je voudrais maintenant inviter le chef de la délégation de l'URSS aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales, l'Ambassadeur Nazarkine, à vous fournir des informations sur ce même sujet. L'Ambassadeur Nazarkine est bien connu de la plupart d'entre vous puisqu'il a dirigé pendant deux ans, jusqu'à la fin d'avril 1989, la délégation soviétique à la Conférence. Avant ce poste, l'Ambassadeur Nazarkine dirigeait le service chargé des questions concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de l'espace au Ministère des affaires étrangères à Moscou. Pendant de nombreuses années, il s'est occupé activement des problèmes du désarmement, surtout sur le plan multilatéral, aussi bien à New York qu'à Genève. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais donc laisser la parole à l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre aujourd'hui la parole dans cette instance très importante de négociation multilatérale qu'est la Conférence du désarmement, aux travaux de laquelle j'ai participé, il y a relativement peu de temps. Je suis heureux de voir dans cette salle le visage familier de mes anciens collègues et amis, et de saluer les nouveaux ambassadeurs représentant le Kenya, les Pays-Bas, la République populaire de Chine, le Japon, le Canada, le Venezuela, les Etats-Unis, le Mexique et la Tchécoslovaquie, en particulier

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

le représentant de la Tchécoslovaquie, Juraj Králik, qui assiste pour la première fois aujourd'hui aux séances. Je voudrais prier les délégations concernées de bien vouloir transmettre mes meilleurs voeux à leurs anciens chefs, Simon Bullut, Robert van Schaik, Fan Guoxiang, Chusei Yamada, de Montigny Marchand, Adolfo Raúl Taylhardat, Max Friedersdorf, Alfonso García Robles et Vratislav Vajnar. Par ailleurs, je suis désolé que le départ imminent du représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Paul Joachim von Stülpnagel, vienne interrompre les rapports d'amitié chaleureuse que ma femme et moi-même entretenions avec l'Ambassadeur et sa femme Karola. Je lui adresse tous mes voeux de succès dans son prochain poste. J'ai également appris que le représentant du Brésil, l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja, allait bientôt quitter Genève pour être nommé à un nouveau poste important. Je prie la délégation brésilienne de bien vouloir transmettre à l'Ambassadeur de Azambuja mes meilleurs voeux ainsi que mes regrets de le voir quitter Genève. Je suis heureux de retrouver ici le Secrétaire général adjoint de la Conférence, Vicente Berasategui, qui contribue de façon extrêmement utile et compétente aux travaux de la Conférence. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les interventions des chefs de la délégation des Etats-Unis aux pourparlers soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales, mes collègues et amis l'Ambassadeur Richard Burt et l'Ambassadeur David Smith.

Il y a de cela huit mois, j'ai eu l'occasion de vous parler ici, dans cette salle, de l'état au 3 août 1989 des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales. Mon intention, aujourd'hui, est de décrire les progrès qui ont été accomplis dans l'élaboration du Traité START depuis ma précédente intervention.

La réunion de Malte entre les dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis, en décembre 1989, a donné un élan décisif à ces pourparlers. Ceux-ci ont pris une dimension qualitativement nouvelle du fait que les dirigeants ont reconnu la nécessité de résoudre tous les problèmes majeurs liés au Traité START avant la réunion au sommet de 1990 et de signer le traité durant cette même année.

Les Présidents de l'URSS et des Etats-Unis ont également échangé des vues sur les problèmes concernant les pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales et se sont adressés des messages en vue de les résoudre.

Une importance particulière doit être attachée aux entretiens entre le Ministre soviétique des affaires étrangères Edouard Chevardnadze et le Président des Etats-Unis George Bush, à la mi-septembre 1989 et au début d'avril 1990, de même qu'entre le Secrétaire d'Etat américain James Baker et le Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, au début de février 1990. Ces entretiens se sont déroulés durant la visite d'Edouard Chevardnadze à Washington et celle de James Baker à Moscou.

Un processus d'adaptation réciproque s'est déroulé entre la direction soviétique et la nouvelle administration américaine durant la période qui a précédé la réunion des deux ministres des affaires étrangères dans le Wyoming, les 22 et 23 septembre 1989. Ce processus a permis de définir des priorités politiques, ainsi que d'examiner et de retenir diverses solutions possibles. Pendant toute cette période, Moscou et Washington se sont maintenus en rapport, y compris au niveau le plus élevé. Par conséquent, en arrivant dans

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

le Wyoming, les parties avaient déjà à leur actif toute une série de contacts et savaient qu'elles pouvaient et devaient développer encore davantage leurs relations. On peut dire sans exagération que les entretiens du Wyoming ont ouvert une nouvelle étape dans le dialogue soviéto-américain. Cette nouvelle étape est essentiellement caractérisée par le fait que les parties sont passées d'une compréhension mutuelle à des actions mutuelles.

La réunion des ministres qui a eu lieu à Moscou du 7 au 9 février derniers avait pour but de donner suite aux instructions issues du sommet de Malte et d'entreprendre des efforts visant à résoudre dans la mesure du possible certains problèmes concrets, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux travaux constructifs en vue de préparer la visite de Mikhaïl Gorbatchev à Washington. Les entretiens ont été axés sur les problèmes liés à l'élaboration du Traité START et ont permis d'accomplir des progrès dans plusieurs domaines importants.

On sait que la date de la visite aux Etats-Unis du Président Gorbatchev (du 30 mai au 3 juin prochains) a été fixée lors de la réunion des Ministres soviétique et américain des affaires étrangères qui a eu lieu à Washington du 4 au 6 avril. La réunion au sommet doit constituer un jalon important dans la politique mondiale et aboutir à des accords majeurs dans des domaines très divers des relations internationales et soviéto-américaines. Le développement constructif des relations soviéto-américaines est un facteur de stabilité particulièrement précieux face aux mutations tumultueuses et complexes qui se déroulent dans le monde et à l'évolution dynamique interne de divers pays.

La réunion de Washington a été axée sur la limitation et la réduction des armements et, plus particulièrement, sur les questions concernant l'élaboration définitive du Traité START. Les discussions ont reçu une impulsion politique à la suite du message adressé par le Président Gorbatchev au Président des Etats-Unis, dans lequel figuraient de nouvelles idées fondamentales concernant l'adoption de mesures générales visant à renforcer la stabilité stratégique ainsi que la solution de certaines questions importantes dans le cadre des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales.

Les parties ont réaffirmé leur intention, signifiée à Malte, de parvenir à signer le Traité START avant la fin de l'année et, à cet effet, de le parapher durant la visite même de Mikhaïl Gorbatchev aux Etats-Unis.

A Washington, les négociateurs ont cherché avant tout à s'entendre sur les éléments essentiels du futur traité START qui restent encore en suspens, à savoir les missiles de croisière aéroportés (ALCM) et navals (SLCM). Il n'a pas été jusqu'ici possible d'éliminer entièrement les divergences, mais les parties sont convenues de faire le maximum pour y parvenir avant le sommet. Des solutions globales sont recherchées en ce qui concerne ces deux types de missile. A cet égard, certains problèmes offrent encore des difficultés, tandis que d'autres sont en passe d'être réglés. Mais il s'agit précisément de solutions "globales" et tant que nous ne serons pas arrivés à un accord d'ensemble, il ne sera pas possible de s'entendre sur les divers éléments constitutifs. C'est là le cours normal d'une négociation.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Un échange approfondi a eu lieu lors de la réunion de Washington sur les futures négociations START qui devraient commencer immédiatement après la signature du traité sur des réductions de 50 % auquel nous travaillons actuellement. La partie soviétique a soumis son projet de déclaration commune à cet égard, qui pourrait être adopté lors du prochain sommet. Il s'agit d'une déclaration d'intention, portant sur ce que nous devons faire après la signature du traité START. Nous nous sommes accordés avec la partie américaine sur le fait que c'est précisément lors du prochain sommet que nous devons déterminer les perspectives et les orientations principales des travaux en vue de réduire les armements et les forces armées et de surmonter la confrontation militaire entre les deux pays.

Pendant presque toute cette période, les pourparlers soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales se sont poursuivis ici à Genève afin d'élaborer les détails pratiques du traité START et de ses documents annexes. La douzième série de consultations a commencé à la fin de septembre 1989, peu après la réunion ministérielle du Wyoming, et s'est terminée le 8 décembre. La treizième série a débuté le 22 janvier dernier et se poursuit toujours. Devant la lourde tâche qui nous attend, nous avons pris des mesures pour que les pourparlers se déroulent avec le maximum d'intensité et d'ampleur. C'est ainsi que le processus de négociation à Genève n'a été interrompu ni par la réunion ministérielle de Moscou ni par celle de Washington, malgré le fait que les chefs des deux délégations y participaient.

J'aborderai maintenant l'état des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales. Une place importante y est consacrée au problème des systèmes antimissiles balistiques et de l'espace. Notre position est fondée sur l'existence d'une corrélation objective entre les armements stratégiques offensifs et défensifs. En effet, la création de défenses antimissiles à grande échelle, en particulier de systèmes basés dans l'espace, peut entraîner inévitablement l'accumulation et le perfectionnement des armements stratégiques offensifs. L'existence d'une telle corrélation objective a été reconnue par l'URSS et les Etats-Unis lors de la mise au point du Traité ABM en 1972. Elle a été également prise en considération lorsque le mandat des pourparlers actuels sur les armes nucléaires et spatiales a été rédigé.

L'Union soviétique préconise le maintien du Traité ABM et le renforcement de son régime. Le respect du Traité ABM est devenu, dans le cadre des pourparlers, l'un des points de divergence les plus marqués. Jusqu'à récemment, cette controverse faisait obstacle à l'élaboration du traité START.

Lors de la réunion ministérielle du Wyoming, en septembre dernier, la partie soviétique a proposé une nouvelle démarche qui a ouvert la voie à l'achèvement du Traité. L'Union soviétique s'est déclarée prête à signer et à ratifier le traité START même si les parties n'arrivaient pas à s'entendre sur le problème des systèmes antimissiles balistiques avant la mise au point du texte; néanmoins, il faudrait que les parties continuent d'appliquer le Traité ABM tel que signé en 1972. Cette position a été réaffirmée ultérieurement lors des réunions ministérielles de Moscou et de Washington.

Nous estimons qu'il faut s'accorder sur le fait que la dénonciation ou la violation du Traité ABM par l'une des parties donnerait à l'autre partie le droit de se retirer du Traité START.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En outre, afin d'éviter tout nouveau différend quant au sens du "respect du Traité ABM tel que signé en 1972", la partie soviétique a proposé de s'entendre pour définir la séparation entre les activités autorisées et les activités interdites par le Traité ABM, et elle a soumis à cet effet, lors des négociations, un projet de protocole au Traité ABM.

La partie soviétique préconise en outre l'élaboration, lors des pourparlers, de mesures de confiance et de prévisibilité qui, selon nous, devraient contribuer à renforcer l'assurance que les parties s'acquittent rigoureusement de leurs obligations au titre du Traité ABM. Nous avons soumis un projet d'accord qui prévoit à cet effet tout un ensemble de mesures de ce genre.

Il convient de noter qu'en dépit d'une convergence de vues sur certaines mesures de prévisibilité, les parties continuent d'enregistrer de sérieux désaccords de nature conceptuelle.

S'agissant de ce qu'a déclaré aujourd'hui l'Ambassadeur David Smith au sujet du projet d'accord américain qui s'intitule "Mesures facilitant la transition en coopération vers le déploiement de défenses futures contre les missiles balistiques stratégiques", je voudrais dire ceci. A notre avis, ce projet est essentiellement destiné à se substituer au Traité ABM et à donner aux Etats-Unis la possibilité de procéder, conformément au programme de l'IDS, à la mise au point et à l'essai de systèmes antimissiles balistiques et de leurs éléments qui sont interdits par le Traité ABM. Ce projet prévoit également le droit pour les Etats-Unis de décider à tout moment de déployer des systèmes antimissiles à grande échelle, y compris dans l'espace.

La partie américaine soutient que le déploiement de tels systèmes antimissiles à grande échelle doit conduire à la stabilité stratégique. Nous ne sommes pas d'accord. La mise au point et le déploiement de tels systèmes ainsi que le stationnement d'armes dans l'espace ne peuvent que porter atteinte à la stabilité stratégique et réduire le niveau de sécurité dans la mesure où cela aboutira inévitablement à une rivalité dans le domaine des armements stratégiques défensifs et offensifs, c'est-à-dire à une montée en puissance nouvelle et encore plus dangereuse de la course aux armements. Cela conduira inévitablement aussi à la liquidation d'accords internationaux fondamentaux dans le domaine de la maîtrise des armements.

A notre époque, la stabilité et la sécurité ne peuvent être que mutuelles et seront réalisées non pas par la poursuite de la course aux armements, mais par la réduction continue des armements stratégiques offensifs, parallèlement à la limitation rigoureuse des systèmes stratégiques défensifs, à l'interdiction de placer des armes dans l'espace et à l'élargissement des mesures de confiance et de prévisibilité.

Je voudrais faire à ce propos quelques remarques supplémentaires sur ce qu'a dit l'Ambassadeur David Smith. Bien que les deux parties reconnaissent qu'il est important d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures de confiance et de prévisibilité, des divergences fondamentales persistent entre elles quant à l'objet de ces mesures. A notre avis, il est impossible d'accepter

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

l'affirmation de la partie américaine selon laquelle de telles mesures doivent viser à faciliter la transition vers un recours accru à la défense, dans la mesure où cette transition même aboutira à détruire la stabilité stratégique et à porter atteinte à la sécurité. Des mesures de ce genre, selon nous, ne peuvent être utiles que si elles visent à accroître la confiance et à assurer les parties que les obligations découlant du Traité ABM sont respectées. Il serait manifestement impossible, sans une telle assurance, de parler de prévisibilité dans le domaine des systèmes antimissiles balistiques. Par ailleurs, j'ai déjà souligné plus haut qu'il existe une certaine convergence dans la démarche des parties à l'égard de différentes mesures de confiance et de prévisibilité. Il est par conséquent possible de poursuivre, dans le cadre des pourparlers, des travaux concrets à ce sujet et de chercher à élargir les domaines d'accord.

En ce qui concerne les propositions avancées récemment par la partie américaine en vue de procéder à des mesures de prévisibilité expérimentales, dont a parlé l'Ambassadeur Smith, elles sont actuellement à l'examen. A titre préliminaire, je dirai toutefois ceci : bien que l'idée de mesures expérimentales soit de plus en plus souvent adoptée pour l'élaboration d'accords de désarmement, il serait toutefois difficile, dans le cas actuel, de mettre en oeuvre des mesures de ce genre alors que les parties ne sont fondamentalement pas d'accord sur leur objet même. Avant tout, il nous paraît indispensable de rapprocher la position des parties à l'égard du but des mesures de prévisibilité, avant même de songer à appliquer des mesures expérimentales.

L'Ambassadeur Smith a évoqué la visite de deux laboratoires américains à San Juan Capistrano et à Los Alamos que j'ai faite en tant que membre du Groupe d'experts soviétiques. Nous considérons que ces visites constituent l'un des moyens d'accroître la confiance entre l'URSS et les Etats-Unis. Il est utile d'établir des contacts entre experts soviétiques et américains, comme dans le cas de la visite de ces deux laboratoires, ainsi que dans le cadre d'examens officieux de divers aspects du problème des systèmes antimissiles balistiques. Cette visite a par ailleurs confirmé, à notre avis, l'importance d'une telle disposition afin que les activités des parties dans le domaine des systèmes antimissiles balistiques ne sortent pas du cadre du Traité ABM.

Je voudrais maintenant passer à la situation concernant l'élaboration du Traité START. Ces travaux se poursuivent sur la base des principaux paramètres qui ont été définis dans les déclarations communes publiées à l'issue des sommets de Washington en 1987 et de Moscou en 1988.

Les délégations concentrent leurs efforts sur la négociation de projets de textes conjoints du traité proprement dit et de ses documents annexes, c'est-à-dire le mémorandum contenant des données de base sur les armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis, et les protocoles relatifs aux modalités de conduite des inspections, de reconversion ou d'élimination, etc. Ces projets renferment des articles et des dispositions sur lesquels l'accord est total, ainsi que des libellés qui ne sont encore que partiellement convenus.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'un des problèmes les plus difficiles, lors des pourparlers, porte sur les mesures de vérification concernant le respect du futur traité sur les armements stratégiques offensifs. A cet égard, on met bien entendu à profit les pratiques et l'expérience acquises lors de l'application du Traité FNI.

Cependant, l'objet et le champ d'application du nouveau traité - qui porte sur les armements stratégiques - demandent des mesures plus larges et plus ambitieuses. Comme on le sait, le Traité START prévoit non pas l'élimination complète des moyens stratégiques, mais leur limitation. Les armements qui restent en possession des parties doivent faire l'objet de vérifications effectives. Par conséquent, les mesures envisagées à cet effet doivent être plus complexes et plus étendues.

L'élément principal du mécanisme de vérification est constitué par les inspections sur place effectuées tant à titre régulier qu'à la suite de soupçons (c'est-à-dire sur demande), ainsi que par la surveillance continue des installations de fabrication d'armements stratégiques offensifs. Le projet de traité prévoit actuellement 13 cas (paramètres et activités) où seront effectués différents types d'inspection. Les modalités générales et détaillées qui ont été arrêtées pour ces inspections figurent pour la plupart dans un document séparé - le projet conjoint de protocole sur les inspections.

Ce projet de texte contient des dispositions concernant la constitution des équipes d'inspection, leur statut, le transport sur les lieux d'inspection, les modalités concernant la notification des inspections, le transport des appareils d'inspection et du matériel, le logement, les repas et les soins médicaux destinés aux inspecteurs, et bien d'autres questions.

Parallèlement à la négociation des articles du Traité sur la vérification et des modalités figurant dans le protocole sur ses inspections, les deux parties cherchent à simplifier le texte sans nuire à l'efficacité et à la viabilité du traité ni à la confiance des parties dans le respect des obligations futures.

Le mécanisme de vérification au titre du Traité comprend le recours par chaque partie à ses moyens techniques nationaux et interdit de faire obstruction à ceux de l'autre partie. En particulier, il est interdit de chiffrer les données de télémessure transmises durant les essais en vol de missiles balistiques.

Il demeure encore certaines divergences quant à la manière dont les parties conçoivent les inspections motivées par des soupçons. Nous disposons, selon nous, de la base voulue pour résoudre ce problème mais un surcroît d'efforts reste nécessaire.

Comme on le sait, les parties ont signé, lors de la réunion du Wyoming en septembre dernier, un accord sur les principes concernant la réalisation de mesures de vérification expérimentales. Des mesures de ce genre ont été élaborées et adoptées et sont en cours d'exécution, notamment en ce qui concerne la conduite de certaines inspections sur place. Leur but est d'assurer le maximum de confiance dans l'efficacité et la fiabilité du mécanisme de vérification mis au point.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Des experts soviétiques et américains ont déjà effectué, ici à Genève, une expérience de marquage des armements stratégiques offensifs. Conformément au calendrier convenu, des bombardiers lourds ont été exposés hier en Union soviétique à l'intention d'experts américains, et on exposera ultérieurement la pointe d'un ICBM lourd de type SS-18 et un SLBM SS-N-23. Pour leur part, les Etats-Unis exposeront à l'intention d'experts soviétiques la pointe d'un ICBM de type MX, des bombardiers lourds et un SLBM Trident-II.

Les positions se sont rapprochées quant au problème des missiles balistiques intercontinentaux mobiles. Les parties sont finalement convenues de fixer des limitations à l'égard de ces engins. Il reste encore essentiellement à s'entendre sur les méthodes concernant ces limitations et la vérification du respect.

Le fond du problème réside dans la nécessité de s'entendre sur un équilibre optimal entre, d'une part, le maintien de la capacité de survie des missiles intercontinentaux mobiles et, d'autre part, la vérification fiable du respect des limitations fixées pour ces engins. Il est bien entendu plus difficile de contrôler les missiles mobiles que les missiles fixes. Cependant, la mobilité, qui contribue à accroître la capacité de survie, ne doit pas être sacrifiée à la simplification de la vérification. Nous cherchons actuellement à résoudre rationnellement ce problème.

Les délégations s'efforcent également d'élaborer une formule concernant l'obligation des parties à l'égard du non-contournement du futur traité. Il est indispensable de prévoir à cet égard le verrouillage des moyens éventuels de contournement permettant de porter atteinte à l'efficacité du traité. Nous sommes là aussi proches, semble-t-il, d'une solution.

Il reste également à résoudre la question concernant le non-déploiement d'armements stratégiques offensifs en dehors du territoire national des parties et la vérification de ce non-déploiement.

On est en train de négocier le calendrier d'élimination des armements stratégiques offensifs concernés par les réductions. L'important, ici, est d'assurer l'uniformité du processus et de préserver la parité à toutes les étapes du processus de réduction.

L'une des principales obligations que devront assumer les parties en vertu du futur traité consiste à réduire leurs armements stratégiques offensifs à des niveaux convenus. Cette obligation exige bien entendu des garanties fiables afin que les réductions prévues soient véritables et irréversibles. Il est donc nécessaire d'élaborer des procédures pour la reconversion ou l'élimination des engins visés par le traité. Le critère le plus important à cet égard réside dans le fait que ces procédures doivent exclure la possibilité de remettre en état ou de reconvertir à leur usage premier les engins concernés par les réductions.

Il convient de remarquer que la majorité de ces procédures ont déjà été arrêtées par les parties. Il reste cependant à résoudre certains problèmes, principalement d'ordre technique, à savoir que tel ou tel type d'armement soviétique et américain possède ses propres caractéristiques. On pense néanmoins que ces problèmes pourront être entièrement réglés dans un avenir proche.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les problèmes que je viens d'évoquer n'épuisent pas toute la gamme des travaux qu'il reste à accomplir. Il ne faut pas oublier que la réalisation d'accords politiques de principe doit se traduire dans les termes d'un traité. Il y a donc encore beaucoup de pain sur la planche.

Je dois aussi mentionner une autre difficulté dont il faut tenir compte. Les négociations se trouvent actuellement au stade final. Nous en sommes arrivés au point où il faut se représenter clairement ce que recèle telle ou telle solution possible, en connaître les conséquences éventuelles pour la sécurité nationale, et s'assurer que l'on a exclu pour de bon toute situation susceptible de servir à obtenir des avantages unilatéraux. Les choix sont difficiles à faire.

La position soviétique est maintenant de plus en plus déterminée par des considérations liées à la nécessité de faire ratifier le futur traité par le Parlement de l'URSS. Nous avons bien souvent entendu nos collègues américains dire que s'ils acceptaient telle ou telle disposition, cela compliquerait le processus de ratification. Après la réforme politique réalisée en Union soviétique, ce même critère s'applique maintenant à nous. A cet égard, nous nous trouvons aussi dans la même situation que les Etats-Unis. L'apparition de ce facteur a donné lieu à des difficultés et à des problèmes épineux.

Cette nouvelle situation exige que nous examinions les dispositions du texte en fonction de la nouvelle réalité politique qui existe dans notre pays. Toutes les questions doivent être soigneusement étudiées afin que des difficultés ne surgissent pas plus tard. Nous pourrions ainsi être assurés que l'accord que nous élaborons sera solide.

Je pense que cela intéresse non seulement l'Union soviétique et les Etats-Unis, mais aussi les autres pays. Le Traité aboutira à une sécurité plus stable à des niveaux sensiblement plus bas d'équilibre nucléaire, et le risque de guerre nucléaire diminuera. Le Traité constituera un facteur important en vue d'améliorer les relations soviéto-américaines et, par conséquent, l'ensemble du climat politique mondial. Enfin, il constituera un point de départ vers des accords encore plus radicaux dans le domaine des réductions et des limitations quantitatives des armements stratégiques offensifs.

Il reste peu de temps avant la rencontre au sommet, et encore moins avant la réunion (du 16 au 19 mai) des Ministres soviétique et américain des affaires étrangères, durant laquelle il faudra trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes qu'il reste à régler au sujet du Traité START.

En ce qui concerne la délégation soviétique, elle a reçu pour instruction d'accélérer les travaux par tous les moyens.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov, de sa déclaration liminaire ainsi que de ses paroles aimables à l'adresse de la présidence. Je voudrais également remercier le chef de la délégation soviétique aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales, notre vieil ami et collègue, l'Ambassadeur Youri Nazarkine, de la déclaration qu'il vient de faire sur l'état d'avancement de ces négociations.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal, l'Ambassadeur Alioune Sene.

M. SENE (Sénégal) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois au cours de cette session de printemps 1990 de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la tête de cette importante instance de l'Organisation des Nations Unies. Connaissant vos brillantes qualités de diplomate et votre expérience des questions internationales, nous avons la certitude que vous dirigerez nos travaux avec efficacité et avec succès. A ces félicitations j'associe tous nos prédécesseurs, dont mon collègue Azikiwe, qui ont contribué à la bonne marche de nos travaux. Certes, depuis ma dernière intervention devant cette auguste assemblée le 25 août 1988, beaucoup d'éminents collègues nous ont quittés tandis que leurs distingués successeurs sont venus poursuivre cette tâche exaltante au sein de ce forum unique de négociation multilatérale sur le désarmement.

Parmi ceux qui sont partis, comment oublier notre doyen et ami, j'ai nommé García Robles, prestigieuse figure de la diplomatie mexicaine, dépositaire des valeurs de l'humanisme latino-américain, maître d'oeuvre du Traité de Tlatelolco, incarnation ardente de l'espoir, prix Nobel de la paix et témoin de l'histoire de cette fin de siècle. Nous demandons à l'Ambassadeur Marin Bosch, son digne successeur, de bien vouloir lui transmettre l'expression de notre grande admiration et nos vœux de santé et de bonheur pour une retraite intellectuellement riche, dense et féconde. Enfin, j'adresse mes remerciements à l'Ambassadeur Miljan Komatina, Secrétaire général de la Conférence, à l'Ambassadeur Vicente Berasategui, Secrétaire général adjoint, et à tous les membres du secrétariat pour leur aimable et efficace collaboration.

Après 40 ans de guerre froide, nous sommes aujourd'hui les témoins d'une évolution géopolitique et stratégique sans précédent. En effet, la rapidité des changements en Europe surprend même les observateurs politiques les plus avisés. Nous assistons à un processus dont nous ignorons l'issue mais dont les répercussions vont bien au-delà du continent européen. En tout cas, le nouvel ordre politico-militaire auquel ces changements donneront naissance n'est pas encore forgé. Il se cherche et s'organise et à présent, on assiste à la désintégration de l'ordre international hérité de la seconde guerre mondiale et qui reposait sur la bipolarité de l'antagonisme idéologique et militaire entre l'Est et l'Ouest; mais grâce à la détente que l'on connaît aujourd'hui, on peut dire que l'année 1989, année du bicentenaire de la Révolution française, aura été une réplique dans le domaine politique comme en matière de désarmement. En effet, pour la première fois dans l'histoire, on a vu des Etats dotés d'armes nucléaires accepter d'éliminer, sur le plan bilatéral, toute une catégorie d'armements. Il s'agit des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont les éminents représentants viennent de faire ici le point sur l'état de leurs négociations bilatérales sur les armes stratégiques, en perspective du prochain sommet auquel nous souhaitons beaucoup de succès. Dans le même ordre d'idées, les réductions des forces classiques et les mesures de confiance qui font l'objet de négociations intenses en Europe comme à Vienne, dans le cadre de la CSCE, ainsi que la recherche de solutions pacifiques aux conflits régionaux montrent à l'évidence que le concept de sécurité, par-delà l'équilibre des forces, implique l'instauration d'une ère de coopération internationale.

(M. Sene, Sénégal)

La Conférence du désarmement doit s'adapter à ces nouvelles réalités, à la situation internationale favorable, pour obtenir des résultats concrets dans son domaine de compétence afin de renforcer sa crédibilité. A cet égard, il faut saluer les efforts considérables qui ont été déployés par la Conférence depuis l'année dernière en vue de l'élaboration d'une convention relative à l'interdiction complète des armes chimiques. L'élan dynamique qui a été donné par la Conférence de Paris, au début de l'an dernier, a fait de l'élimination des stocks existants et des installations de production d'armes chimiques, comme de l'interdiction définitive de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, du transfert ou de l'emploi de ces armes, une cause commune et irrévocable de la communauté internationale tout entière. En résumé, tous les Etats participants à la Conférence de Paris ont pris l'engagement de redoubler d'efforts au sein de la Conférence du désarmement pour conclure une convention sur l'interdiction des armes chimiques dans les délais les plus rapprochés. Ainsi, sous la brillante direction de l'Ambassadeur Morel, le Comité spécial des armes chimiques a accompli l'année dernière des performances remarquables. Grâce à son savoir-faire, l'Ambassadeur Morel a su aider à la redéfinition des concepts dans "le texte évolutif", en conciliant les divers points de vue. A cet égard, il faut souligner la place de la nouvelle Annexe sur les produits chimiques, le Protocole relatif aux procédures d'inspection et les travaux sur les techniques du régime de vérification prévu par la Convention, les progrès réalisés sur les clauses finales, et les textes concernant la composition du Conseil exécutif, qui sont autant de repères pour la maîtrise des armements chimiques. La Conférence des gouvernements et des représentants de l'industrie chimique qui s'est tenue à Canberra, en Australie, l'an dernier, a aussi montré la nécessaire collaboration avec le secteur des professionnels de l'industrie chimique dans toute mise en oeuvre d'une convention d'interdiction complète des armes chimiques.

Assurément, ma délégation a la conviction que sous la direction de l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, le Comité pourra atteindre dans un esprit constructif et un délai raisonnable les objectifs assignés à cet organe. D'ores et déjà, il est réconfortant de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus de réduire graduellement leurs armes chimiques. Même si certains aspects sont conditionnels, les engagements annoncés montrent que les deux puissances en question, qui détiennent les stocks d'armes chimiques les plus importants, reconnaissent la responsabilité particulière qui leur incombe au sujet de la destruction de ces stocks jusqu'à des niveaux peu élevés et égaux, en attendant la conclusion de la convention interdisant les armes chimiques. A n'en pas douter, il y a là un fait déterminant qui donne une impulsion positive à la négociation multilatérale et une garantie d'adhésion massive à la future convention. Comme ma délégation l'avait déclaré à la Conférence de Paris, le Sénégal, pour sa part, ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en acquérir. De toute manière, il apporte sa modeste contribution, dans la mesure de ses possibilités, à la conclusion rapide de la Convention sur les armes chimiques.

Evidemment, il n'y a pas que l'interdiction des armes chimiques comme point focal de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. L'interdiction complète des essais nucléaires est aussi un point prioritaire. A ce sujet, précisément, il faut déplorer que la Conférence n'arrive toujours

(M. Sene, Sénégal)

pas à convenir d'un mandat pour un comité qui serait chargé d'examiner la question. Toutefois, il faut rendre hommage aux efforts énergiques que l'Ambassadeur Yamada, du Japon, a déployés l'an dernier pour tenter de définir le mandat d'un comité spécial sur les essais nucléaires. Il faut espérer que l'Ambassadeur Donowiaki, qui poursuit la même action, aboutira au succès qui nous sortirait de l'impasse.

D'un autre côté, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont réalisé des progrès en achevant presque la mise au point des régimes de vérification prévus par le Traité sur la limitation des essais souterrains et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il aura fallu attendre 10 ans après la signature de ces deux instruments pour mettre au point des systèmes de vérification qui montrent néanmoins qu'il est possible de s'assurer du respect d'une interdiction des essais.

D'autres proposent la tenue d'une conférence pour transformer le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité d'interdiction complète en y associant, de manière conjointe, la communauté internationale. Il s'agit là, sans aucun doute, d'une approche intéressante. Même s'il n'y a pas de raccourci en la matière, comme certains le pensent, il convient de mettre au point les conditions d'une négociation sur ce thème afin de persévérer, sur la base du consensus, pour élaborer un système fiable et durable. En tout état de cause, toutes les questions multilatérales relatives aux armements nucléaires sont du ressort de la Conférence du désarmement. En conséquence, ma délégation estime que celle-ci ne devrait ménager aucun effort pour se concentrer désormais sur les questions de fond relatives à l'interdiction des essais nucléaires, à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Force est de reconnaître que, sur les deux dernières questions, la Conférence du désarmement n'a pas fait non plus de progrès décisifs, tant sur le plan d'un débat structuré sur la cessation de la course aux armements nucléaires que sur celui de la négociation et de l'élaboration de principes et de mesures de confiance en vue d'un désarmement nucléaire qui serait indissociable bien sûr de la prévention en matière de prolifération nucléaire.

Vraisemblablement, la quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui va s'ouvrir prochainement à Genève, sera l'occasion d'une analyse exhaustive de tous les facteurs pouvant favoriser la crédibilité du traité. Du reste, ce traité s'est avéré un instrument utile dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et c'est la raison pour laquelle le régime qu'il a établi mérite d'être maintenu et consolidé. L'objectif fondamental du traité consiste à réduire puis à éliminer les armes nucléaires. Dans cet ordre d'idées, la prolifération des technologies liées à l'utilisation de matières fissiles, qui font l'objet de tant de mises en garde, mérite aussi de retenir notre attention. Par ailleurs, la quatrième Conférence devra examiner la validité du Traité après 1995. Pour sa part, le Sénégal y participera avec l'espoir qu'il y aura consensus sur la prorogation du traité après 1995, ce qui pourra renforcer l'universalité de cet instrument de désarmement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiale.

(M. Sene, Sénégal)

De fait, l'arrêt et l'interdiction des essais nucléaires constituent le meilleur moyen de lutter contre la prolifération des armes nucléaires, et ce d'autant qu'un processus de désarmement nucléaire effectif est engagé. En attendant, les Etats non dotés d'armes nucléaires demandent des garanties négatives de sécurité dans le cadre d'un instrument international ou d'une formule juridiquement contraignante pour toutes les parties. En effet, depuis que les Etats dotés d'armes nucléaires ont fait des déclarations unilatérales de garanties négatives de sécurité, la Conférence du désarmement n'a pu trouver d'arrangement juridique en bonne et due forme, malgré un large consensus fondé du reste sur les règles du droit international coutumier concernant l'interdiction de tout recours à la force, sauf en cas de légitime défense. Certes, à travers les déclarations sur les garanties négatives de sécurité, les Etats dotés d'armes nucléaires ont reconnu qu'on ne pouvait envisager de recourir à de telles armes que dans un nombre de cas beaucoup plus restreint que lorsqu'il s'agit d'armes classiques. A tout le moins, il faut espérer que la Conférence du désarmement marquera sur ce point une évolution positive en élaborant un arrangement ou des mesures ayant un caractère international juridiquement contraignant.

Il est un autre problème tout aussi préoccupant, sur lequel on vient d'entendre des exposés très approfondis, et qui est la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien sûr, à l'ère des satellites, les technologies spatiales et les services qu'elles offrent en font des supports fondamentaux de la communication, de l'information et de la transmission des données, chose importante dans le monde d'aujourd'hui. Mais ce n'est un secret pour personne que le système d'exploitation de l'espace comporte une dissémination inévitable des techniques militaires à la fois sur le plan stratégique et tactique. Et pourtant, conformément à l'article premier du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, qui a été ratifié par 110 Etats, l'utilisation de l'espace - apanage de l'humanité tout entière - doit se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement. Deux ans après la conclusion de ce Traité en 1969, l'homme posait pour la première fois le pied sur le sol lunaire et y inscrivait que sa mission traduit une volonté de paix au nom de toute l'humanité. Depuis lors, de grandes étapes ont été franchies qui ont permis l'apparition de nouvelles générations d'armes pouvant être placées dans l'espace; nous en avons eu la démonstration tout à l'heure. Or, dans un domaine comme celui de l'espace qui est porteur d'immenses promesses pour la communauté internationale, notamment sur le plan du progrès scientifique, la militarisation croissante qui peut donner lieu à une course aux armements dans ce milieu risquerait de faire renaître une autre forme d'antagonisme entre puissances. Il est donc urgent que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour que l'espace ne devienne pas un nouveau champ d'affrontement.

De ce point de vue, les propositions qui ont été avancées à la Conférence du désarmement méritent de retenir toute notre attention, qu'il s'agisse du renforcement de la Convention sur l'immatriculation, de la vérification ou de la protection des satellites, notamment ceux à vocation scientifique - satellites de télédétection, de téléobservation des climats ou de la Terre, en un mot de tout l'outillage destiné au service de la sécurité commune et au renforcement de la sûreté de l'environnement international. En définitive,

(M. Sene, Sénégal)

la mise sur pied d'une agence internationale de surveillance spatiale pourrait sans doute contribuer à la vérification du respect des traités relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je vais conclure pour dire qu'à la faveur de la détente que nous connaissons aujourd'hui, il faudrait faire appel plus que jamais à la volonté politique des puissances qui ont des responsabilités particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils prennent des mesures urgentes en vue d'arrêter la course aux armements, d'éviter les risques de guerre, de prévenir l'usage de la force ou l'intervention afin de passer d'une ère où les rapports de sécurité reposaient sur l'antagonisme à une ère de relations fondées sur la coopération et la confiance. Pour ce faire, il faut désormais une connaissance approfondie des doctrines et stratégies militaires respectives, dans la transparence, "à ciel ouvert", comme disent aujourd'hui les experts pour étudier les asymétries menaçantes et les capacités offensives. Car si l'on veut surmonter les préjugés, dissiper la méfiance et la peur de la menace, il faut en venir à des concepts de stratégie défensive et de dissuasion minimale.

Il va sans dire qu'il y a encore beaucoup à faire - il ne faut pas rêver - pour prévenir les guerres et faire de l'agression militaire, partout dans le monde, une option qu'aucun gouvernement ne puisse envisager et où les forces militaires auront pour rôle de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriales des pays. Indubitablement, les événements qui se passent aujourd'hui en Europe, j'y reviens, sont passionnants pour l'esprit parce qu'ils marquent un changement radical dans les mentalités et la vision géostratégique. Au demeurant, nous savons que le processus en question s'est engagé il y a fort longtemps, dès l'Acte d'Helsinki en 1975, et qu'il couvre un vaste champ allant de la coopération économique aux droits de l'homme. Mais cette période faste de dialogue et de coopération qui s'instaure entre l'Est et l'Ouest va-t-elle pour autant effacer toutes les tensions nées çà et là des faits historiques, politiques, ethniques, religieux ou socio-économiques ? Eh bien, nous le croyons, car nous avons la conviction que l'intelligence humaine a la capacité aujourd'hui de construire sur les ruines de l'ordre ancien un ordre nouveau plus juste, plus prospère, plus fraternel et plus solidaire.

Cependant, l'instauration en Europe d'un ordre de paix stable et durable que nous souhaitons de tout coeur ne peut se faire sans tenir compte du reste de la planète, dans la mesure où les déséquilibres stratégiques dans d'autres régions peuvent avoir des répercussions sur la sécurité et la stabilité du monde. Or, on le sait, la guerre fait toujours rage dans certaines parties du tiers monde. On assiste même, selon certaines sources, à un accroissement des armes nucléaires dans des zones de tension entre pays voisins, ce qui pose un nouveau problème de sécurité, sans parler des risques accrus de prolifération incontrôlée. Toujours selon les mêmes sources, on suppose une prolifération de missiles balistiques équipés d'ogives chimiques ou nucléaires ainsi que la propagation des techniques de fabrication s'y rapportant. Il faut donc trouver des solutions efficaces, dans un cadre aussi large que possible, pour sauvegarder la stabilité stratégique et la sécurité internationale, avant que ces hypothèses de politique fiction ne deviennent un jour réalités.

(M. Sene, Sénégal)

Inéluctablement, l'objectif d'un désarmement mondial et la prévention de la guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique, passent par la compréhension mutuelle entre les Etats, tissée à travers une coopération créatrice en matière de politique et de sécurité, d'économie et de commerce, d'écologie et de culture, de droits de l'homme et d'action humanitaire, répondant aux aspirations fondamentales des peuples à la liberté, à la dignité et au bien-être.

Au plan régional, il faut également aider à la mise en oeuvre de mesures sur la limitation des armements, la cessation de la course aux armements, la conclusion de traités de désarmement, l'institution de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix susceptibles d'accroître la confiance et la stabilité entre les Etats ainsi que le règlement négocié des questions internationales majeures, et notamment les conflits régionaux dans le monde.

Pour terminer, nous voudrions souligner à nouveau qu'en cette période de l'histoire où les superpuissances prennent des initiatives sur le plan du désarmement nucléaire et de l'interdiction des armes chimiques, en acceptant la vérification comme un élément essentiel de tout accord de limitation ou de réduction des armements, il est clair que l'on s'éloigne des certitudes de la guerre froide et de l'équilibre de la terreur. Eh bien, c'est tant mieux.

Le moment est donc venu de mener une réflexion approfondie sur la structure de la Conférence du désarmement, dans l'optique de cette nouvelle situation internationale que nous devons à tout prix rendre plus harmonieuse et plus pacifique pour favoriser le développement. Car la question véritable qui se pose, c'est de savoir comment maintenir la paix et la sécurité internationales à l'ère de l'arme absolue, c'est-à-dire de la bombe atomique et des armes de destruction massive : armes chimiques, biologiques ou radiologiques. Assurément, il faut poursuivre les objectifs prioritaires du désarmement en sortant des sentiers battus, comme l'a souligné fort opportunément l'Ambassadeur de Azambuja, du Brésil, avec toute l'autorité, toute la hauteur de vue, la clarté d'esprit et l'éloquence exaltante qu'on lui connaît. Nos meilleurs voeux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.

Il s'agit donc de surmonter les divergences de vues et les conflits d'intérêts, d'élargir les bases d'entente et les approches consensuelles, grâce au dialogue et à la négociation, et en s'adaptant à l'évolution de la situation internationale. Enfin, au moment où le monde entre dans l'ère de la négociation institutionnalisée et où les deux superpuissances qui possèdent les arsenaux les plus importants et les plus perfectionnés assument leurs responsabilités particulières dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement doit tirer parti de la conjoncture.

D'emblée, comme le disaient tout à l'heure les distingués représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, la volonté d'instaurer la confiance peut créer un climat favorable à la solution des problèmes et permettre d'élaborer d'une manière souple et pratique des mesures concrètes et des accords qui seront durables grâce à la transparence dans la vérification.

(M. Sene, Sénégal)

A la limite, les efforts louables déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour éliminer leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée ainsi que la négociation d'une réduction de 50 % des armes stratégiques de ces pays devraient, pour être exemplaires, s'appuyer sur une réduction significative de leurs arsenaux nucléaires et classiques et sur l'arrêt de la course aux armements. Telle est, pensons-nous, la meilleure voie pour consolider les tendances positives pouvant accélérer aujourd'hui le processus de la limitation et de la réduction des armements. A cet égard, le parallélisme constructif entre les négociations bilatérales soviéto-américaines et les efforts multilatéraux de désarmement menés sous l'égide des Nations Unies doit se maintenir, les deux processus se renforçant mutuellement pour contribuer ensemble à la construction d'un monde plus sûr et plus stable en vue du maintien de la paix à l'échelle universelle, comme nous en avons eu aujourd'hui en tout cas les prémisses et les promesses. En somme, il s'agit de vaincre la guerre et la barbarie pour mieux armer l'espèce humaine, je dirais l'homme, dans la lutte contre les déséquilibres écologiques de notre Terre, dans le combat contre la pauvreté, la misère et l'analphabétisme, dans le combat contre la faim et la maladie, pour relever les défis de la survie et du développement.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant du Sénégal, mon ami, collègue et frère, l'Ambassadeur Alioune Sene, de son importante intervention ainsi que de ses très aimables paroles à mon endroit.

(L'orateur poursuit en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Kosin.

M. KOSIN (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser mes remerciements aux distingués Ambassadeurs Richard Burt et David Smith ainsi qu'à notre vieil ami et collègue, Youri Nazarkine, pour la présentation détaillée qu'ils nous ont faite de l'état d'avancement des pourparlers sur le désarmement stratégique et spatial menés par les Etats-Unis et l'Union soviétique. J'espère que nous aurons le privilège de les entendre plus souvent ici. J'aimerais accueillir chaleureusement parmi nous S. E. l'Ambassadeur Juraj Králik, chef de la délégation de la République fédérative tchèque et slovaque, et lui souhaiter tout le succès possible dans sa nouvelle tâche. Il peut compter sur l'entière coopération de ma délégation. Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée d'exprimer notre gratitude aux collègues qui nous quittent, l'Ambassadeur de Azambuja, du Brésil, et l'Ambassadeur von Stülpnapel, de la République fédérale d'Allemagne, qui ont tant apporté aux travaux de notre Conférence. Tous mes vœux les accompagnent dans leurs nouvelles et importantes fonctions.

Bien que la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement ne figure pas formellement à l'ordre du jour ni dans le programme de travail de la Conférence, je voudrais néanmoins faire quelques observations sur ce point qui soulève un intérêt croissant à mesure que nous cherchons des moyens de tirer profit au mieux des possibilités qu'offre la Conférence.

(M. Kosin, Yougoslavie)

La délégation yougoslave a abordé certains aspects de cette question dès 1985. Je voudrais essayer aujourd'hui de faire un pas en avant, si ce n'est en entrant dans le détail de cette question complexe, au moins en articulant les différents concepts qu'elle recouvre.

Il va sans dire que l'efficacité d'un système dépend non pas des dispositifs techniques et organisationnels ni des modifications destinées à remédier à d'éventuelles faiblesses structurelles, mais des positions politiques et du comportement des protagonistes au sein du système. La Conférence peut pourtant être plus efficace, ou du moins améliorer son image, en examinant régulièrement la façon dont elle s'acquitte de ses fonctions. Ma délégation est cependant fermement convaincue que cette évaluation périodique doit partir du principe que la Conférence est le seul organe multilatéral de négociation et qu'elle ne peut modifier ses objectifs sans risquer de perdre sa raison d'être. Pour jouer son rôle d'organe de négociation, la Conférence mène évidemment des travaux préparatoires soutenus au cours desquels elle définit et élabore des concepts relatifs à la sécurité et au désarmement. Les négociations au sens propre du terme s'engagent à un rythme qui dépend parfois justement de la façon dont la Conférence aborde cette phase préliminaire.

Pour bien faire, la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement devrait être abordée à trois niveaux différents, même si au moins deux d'entre eux se recoupent, surtout en ce qui concerne les conditions nécessaires à l'établissement des organes subsidiaires, à la définition de leur mandat, à la participation d'Etats non membres, etc.

Le premier niveau porterait uniquement sur les aspects techniques et de procédure du fonctionnement de la Conférence tels qu'ils sont exposés dans le document CD/WP/150/Rev.1. On pourrait y ajouter les questions relatives à la documentation, au calendrier, et d'autres.

Le deuxième niveau engloberait des questions qui portent en partie sur les dispositions du règlement intérieur et qui, dans une certaine mesure, sont de nature politique. Le Groupe des Sept a formulé les bonnes questions et suggéré des solutions de rechange dans les documents CD/WP/341 et CD/WP/286. Il est regrettable que ces documents n'aient pas été discutés plus à fond et que l'on n'ait pas examiné ces innovations qui auraient permis d'axer les travaux sur des questions essentielles.

Dans ces conditions, ma délégation considère toujours particulièrement important d'alléger la procédure de prise de décisions sur la participation d'Etats non membres de la Conférence; ainsi, par exemple, un Etat non membre pourrait simplement notifier son intention de participer aux travaux de la Conférence ou cette dernière même pourrait inviter un Etat non membre à prendre part à des consultations; d'associer plus souvent des experts scientifiques et techniques aux travaux de la Conférence; de permettre la création d'organes de travail dotés d'un mandat unique et général ou même n'ayant pas de mandat particulier, compte tenu du fait que l'objectif fondamental de la Conférence est énoncé au paragraphe 120 du Document final

(M. Kosin, Yougoslavie)

de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et que les organes de travail sont non pas des instances distinctes mais des formes que revêt l'activité de la Conférence; d'examiner l'application des accords auxquels on parvient sur les questions techniques et de procédure, etc.

Le troisième niveau est beaucoup plus complexe et porte sur l'adaptation de la Conférence aux faits nouveaux qui marquent les relations internationales. Il s'agit là de questions éminemment politiques et qui touchent à la nature, au rôle et aux attributions de la Conférence en tant qu'organe de négociation.

Le débat qui a eu lieu jusqu'ici a montré que nous avons tous à l'esprit l'amélioration des relations dans le monde, la réduction des risques de conflit, le réexamen des concepts et la mise en place de nouvelles structures en matière de sécurité, l'intensité qu'il faut donner aux négociations sur le désarmement qui ont des répercussions à l'échelle mondiale, quel que soit le niveau auquel elles se déroulent, etc. Ces orientations créent de meilleures conditions pour associer plus étroitement et rendre complémentaires les négociations multilatérales, bilatérales et régionales et nous imposent d'envisager notre tâche avec plus de souplesse et de réalisme. Mentionnons au passage que ces dernières années, et particulièrement en 1989, nous avons été amenés à modifier sensiblement notre perception de ce qui est réaliste et de ce qui ne l'est pas, dans la mesure où les faits nouveaux récents nous ont tous pris par surprise, y compris les pronostiqueurs les plus audacieux. Même si nous sommes tous conscients des impulsions et possibilités nouvelles, nous tirons encore des conclusions différentes sur la façon dont la Conférence pourrait être plus efficace compte tenu de la situation nouvelle.

De l'avis de ma délégation, l'adaptation aux circonstances ne devrait pas modifier le rôle de négociation de la Conférence en ôtant à celle-ci le droit d'examiner certaines questions de désarmement. Les questions les plus importantes ne peuvent être réglées dans le seul cadre bilatéral, quel qu'il soit, et la définition d'un système de sécurité stable ne peut être le fruit que d'une vaste coopération internationale. On ne peut donc concevoir l'adaptation que dans le sens d'un renforcement du rôle de la Conférence, comme la confirmation dans les faits du droit qu'a cette instance de traiter toutes les questions fondamentales de désarmement. Ce n'est qu'ainsi que la Conférence pourra contribuer pleinement à la dynamique des négociations menées à plus vaste échelle. C'est la seule façon de rendre possible et crédible une approche nuancée et progressive de questions inscrites à l'ordre du jour et auxquelles pourtant la pratique de la négociation multilatérale n'a pu encore s'appliquer. Cela implique de prendre en considération les phases de délibération, de prénégociation et d'autres, y compris d'adopter des mesures de sécurité dites transitoires ou subsidiaires afin de promouvoir les négociations proprement dites. Pour donner ses chances à cette approche évolutive, pour sortir de l'état "négociation, oui ou non", pour éviter de ravalier la Conférence au rang de salon, nous devons tous commencer par changer d'attitude et soutenir la Conférence dans toutes ses attributions.

(M. Kosin, Yougoslavie)

En d'autres termes, la Conférence ne peut se comporter comme si elle était l'unique forum démocratique de négociations fiable, c'est-à-dire comme si les négociations multilatérales étaient la seule voie vers un désarmement véritable. Mais elle ne saurait non plus se contenter de ramasser les miettes laissées sur d'autres tables de négociation. Plus précisément, son rôle à court, moyen et long terme en tant qu'organe de négociation doit tenir compte de ses possibilités effectives, et ses activités ne doivent pas dépendre de l'existence ou non d'organes de travail, de mandats ou de programmes de travail formels. Elle doit donc saisir chaque occasion qui se présente d'examiner quant au fond toutes les questions à tous les niveaux, de discuter des programmes et des propositions - même s'ils ne peuvent de toute évidence pas faire l'objet de négociations dans l'immédiat du fait que les points de vue divergent -, dans la mesure où, en dernière analyse, tout examen de fond d'un problème représente en fait un stade de la négociation qui, bien sûr, ne peut pas toujours comprendre l'élaboration d'un texte. La Conférence a ainsi un rôle important de préparation et d'information et sert de catalyseur dans la recherche permanente d'éléments et de concepts communs qui devraient être constamment élargis et élaborés de façon à déboucher sur des accords.

L'adaptation n'est donc pas une notion théorique : elle traduit avant tout une volonté plus forte de traiter toutes les questions de l'ordre du jour, de moderniser et de renouveler les méthodes de travail de façon à nous permettre d'avancer plus rapidement vers l'objectif final de nos négociations sur le désarmement.

Dans ces conditions, nous devrions engager un débat plus dynamique et plus concret sur l'ordre du jour, lequel devrait respecter davantage ce décalogue. Nous devrions commencer à envisager plus précisément d'inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour, d'en fusionner certains ou d'échelonner l'examen de questions selon le degré de convergence des vues. Sans négliger aucun point de l'ordre du jour, nous contribuerions de la sorte à mettre l'accent sur les questions qui sont susceptibles de recevoir rapidement une solution satisfaisante, comme c'est le cas en ce moment, par exemple, de la Convention sur les armes chimiques. Dans la mesure où l'ordre du jour actuel a été soigneusement mis au point, on ne saurait y ajouter de thèmes sans définir ensuite quelles sont nos véritables priorités, au moins à court ou moyen terme.

La délégation yougoslave est disposée à étudier dans un esprit constructif toutes les nouvelles propositions qui ont été faites jusqu'ici, de façon à dynamiser les travaux de la Conférence et à prendre en compte l'évolution actuelle, mondiale et régionale. Outre les propositions qui ont déjà été présentées, la question de la sécurité des pays non alignés et des pays en développement mérite notamment une attention particulière, étant donné que le nouvel ordre en matière de sécurité est avant tout conçu dans le cadre du monde développé. C'est précisément parce que notre Conférence est l'unique organe mondial multilatéral de négociation qu'elle devrait engager des débats sur toutes les questions de désarmement et de sécurité et suggérer des solutions à cet égard.

(M. Kosin, Yougoslavie)

La Conférence devrait saisir toutes les occasions dont elle dispose, des séances plénières et comités spéciaux aux réunions officieuses, consultations du Président à participation non restreinte, organes d'experts et tables rondes de spécialistes, etc., pour nourrir un échange permanent et substantiel de vues et de propositions afin de trouver un terrain d'entente pour négocier. Une conception plus souple du mandat concernant le point 1 de l'ordre du jour (Interdiction des essais nucléaires), l'acceptation pour la première fois de réunions officieuses portant sur le point 3 indiquent, par exemple, que l'on commence à envisager les travaux de la Conférence sous un angle plus pragmatique.

Au risque de m'écarter ici légèrement du sujet, je voudrais dire que je suis convaincu qu'aborder de manière novatrice le problème de l'élargissement de la composition de la Conférence serait peut-être un moyen de mettre cette instance en phase avec l'évolution structurelle de la communauté internationale. Je pense, par exemple, à un réexamen éventuel des critères sur lesquels repose l'équilibre politique. Dans la mesure où il s'agit d'une question politique délicate, il est encore prématuré de prétendre tirer des conclusions concrètes, mais le point mérite qu'on commence à y réfléchir.

Il faut continuellement rechercher de nouvelles idées et de nouvelles questions à débattre, à quelque niveau que ce soit, ainsi qu'examiner et envisager dans un esprit critique la façon dont la Conférence remplit son rôle. Elle doit être attentive à tous les changements politiques, enregistrer et saisir toutes les occasions d'élargir les possibilités de négocier et d'affirmer son importance dans le cadre objectif de ses activités. Si nous ne pouvons réaliser l'indispensable, nous devons au moins tenter de faire ce qui est possible, à savoir de nous familiariser avec une démarche progressive, graduelle, sans perdre de vue naturellement les véritables objectifs. Chaque pas qui sera franchi, aussi petit soit-il, contribuera à faire profiter davantage notre Conférence des possibilités qui s'ouvrent à elle de devenir un élément indispensable du processus de négociation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président de la Yougoslavie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, M. Chirila.

M. CHIRILA (Roumanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien la délégation roumaine est contente de vous voir présider, avec tant de compétence, les travaux de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. Permettez-moi aussi d'exprimer nos vœux de bienvenue, en tant que chef de la délégation tchécoslovaque, à l'Ambassadeur Králik.

Dans son intervention du 13 février à la séance plénière de la Conférence, notre délégation a eu l'occasion de présenter dans ses grandes lignes la position de la Roumanie, les espérances de notre pays et surtout son entière disponibilité à soutenir les efforts visant à la réalisation d'un large processus, continu et dynamique, de désarmement à tous les niveaux et sous tous les aspects, et à contribuer à ces efforts.

(M. Chirila, Roumanie)

Grâce aux efforts inlassables déployés par vous et par vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, et l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, un cadre de travail concret a pu être établi pour faire face à la nécessité, que nous sommes tous d'accord à souligner, de négocier et surtout de réaliser des accords et de prendre des mesures à vocation universelle, au niveau multilatéral, dans le domaine du désarmement.

Ce que nos débats et négociations ont surtout fait ressortir d'une manière générale, c'est le fait que le climat politique d'aujourd'hui, plus favorable, offre des conditions et des espoirs, mais impose aussi des exigences, des responsabilités et des efforts supplémentaires, si l'on veut obtenir des résultats significatifs dans le domaine du désarmement, notamment au sein de la Conférence de Genève. Les débats ont aussi révélé que les questions nucléaires sont toujours considérées ici comme prioritaires. Notre délégation prend note avec satisfaction du fait que, en particulier grâce aux efforts de l'Ambassadeur Donowaki, des conditions plus propices ont été créées en vue d'un dialogue plus spécifique concernant la question d'un mandat, quant au fond, d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous exprimons l'espoir que la Conférence fera preuve sans tarder de la souplesse indispensable afin que se dégage le consensus nécessaire pour aboutir à un mandat raisonnablement équilibré, capable d'offrir les conditions voulues pour un examen de substance et ciblé. Concernant l'important problème de la vérification d'un traité sur l'interdiction des essais, on a enregistré un progrès considérable avec la mise au point, par le Groupe spécial d'experts scientifiques, d'un système global de vérification sismologique. Ma délégation est d'autant plus satisfaite que, depuis cette session, la Roumanie est associée aux travaux du Groupe spécial et va participer, avec les moyens techniques dont elle dispose maintenant, à l'essai mondial dont les conclusions seront présentées en 1991.

Nous considérons que, pour susciter d'autres décisions politiques au sujet de la participation à un tel essai international, il convient de trouver des moyens d'offrir, surtout dans les zones jusqu'ici insuffisamment représentées, une assistance technique de base et une coopération internationale complémentaire. Nous estimons que les quatre centres internationaux établis pour l'essai du système global de vérification sismologique peuvent en particulier s'attacher à trouver des possibilités de répondre à une telle nécessité.

Toujours dans le contexte du désarmement nucléaire, nous partageons la satisfaction de voir engagés des débats spécifiques, non officiels, sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Comme beaucoup d'autres délégations, nous aurions toutefois préféré la création d'organes de travail et de négociation, voire de comités spéciaux, sur les deux sujets. Je saisis cette occasion pour exprimer la satisfaction qu'a eue notre délégation d'entendre les exposés présentés à cette séance plénière par les chefs des délégations soviétique et américaine aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales. Nous sommes sûrs que la substance des exposés présentés ici par les deux délégations offrira d'importants repères pour nos débats non

(M. Chirila, Roumanie)

officiels sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence ainsi que pour les travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous réitérons l'espoir que l'approche de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires stimulera les efforts et surtout la recherche de résultats dans l'ensemble de la problématique nucléaire, y compris les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires.

La reconstitution, dans un délai assez raisonnable, du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a fait naître l'espoir légitime que, cette année, un travail de fond, orienté surtout vers des résultats concrets, était possible et souhaité par tous. Malheureusement, le passage à l'examen de fond de ce problème, de plus en plus pressant et inquiétant, a été en fait retardé.

Permettez-moi maintenant de faire quelques références aux négociations concernant le projet de convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Dans son intervention du 13 février en séance plénière, notre délégation a exprimé l'entière disponibilité politique de la Roumanie quant à la conclusion rapide d'une telle convention. Cette disponibilité reste intacte : nous sommes pour une convention universelle, efficace, assortie d'un régime de vérification adéquat. Nous avons déclaré clairement que la Roumanie ne possède pas d'armes chimiques et qu'elle n'a aucune intention d'en produire ou d'en acquérir.

Le renforcement du mandat du Comité spécial des armes chimiques nous fait penser que les négociations visant à la réalisation d'une convention universelle d'interdiction en sont, pour ainsi dire, dans la "ligne droite". Les progrès concernant surtout la structure de la future convention sont dans ce sens significatifs. Nous apprécions beaucoup les efforts visant à approfondir tous les aspects; mais, comme beaucoup d'autres délégations l'on déjà souligné, nous considérons aussi que certains débats, consultations et négociations prolongés, sur des aspects purement techniques ou de rédaction, risquent d'éloigner l'attention des questions essentielles, de fond, qu'il convient à notre avis d'aborder d'une manière directe, dans une vision d'ensemble, en évitant de particulariser à l'excès tel ou tel détail.

Nous apprécions à sa valeur la contribution apportée par le président du Comité spécial, l'Ambassadeur Hyltenius, à la promotion des travaux de fond visant à clarifier des questions "sensibles" pour ouvrir la voie à la rédaction finale du texte de la Convention.

L'universalité de la future convention est un problème qui revient très souvent dans les débats et les négociations. Nous considérons que l'implication d'un nombre de plus en plus grand de pays dans le processus de négociation et l'adoption par consensus du texte de la convention sont parmi les conditions favorisant une telle issue, à la fois nécessaire et légitime. La Roumanie est prête à souscrire d'entrée, en tant que partie originaire, à une convention issue d'un tel processus.

(M. Chirila, Roumanie)

Enfin, notre délégation a pris note avec beaucoup d'intérêt des commentaires et opinions exprimés ici et visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence du désarmement, voire à réexaminer les bases de son activité. Comme l'Ambassadeur Sujka l'a souligné ici, ces préoccupations légitimes ne doivent pas faire passer au second plan les travaux de fond, l'accomplissement du mandat de négociation de la Conférence. L'Ambassadeur Hyltenius a souligné récemment, à juste titre, qu'en dernière instance la condition essentielle pour négocier et arriver à des accords et à des mesures effectives de désarmement reste toujours la volonté politique. Nous exprimons l'espoir, la conviction même que cette volonté politique prévaudra de plus en plus dans nos travaux.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Roumanie, M. Gheorge Chirila, de son intervention ainsi que des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

(L'orateur poursuit en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, M. Gizowski.

M. GIZOWSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement mais je voudrais à nouveau vous exprimer tous nos vœux de succès dans l'accomplissement de vos hautes fonctions. Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour adresser nos remerciements aux Ambassadeurs Richard Burt, David Smith et Youri Nazarkine qui nous ont donné des informations intéressantes sur l'état actuel d'avancement des pourparlers bilatéraux américano-soviétiques, pourparlers qui ont une grande importance pour le désarmement en général et pour la Conférence du désarmement en particulier. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Juraj Králik, de la Tchécoslovaquie, et l'assurer que nous apporterons sans réserve notre concours à lui-même et à sa délégation.

Mon intervention ici a trait à la présentation d'un document de travail relatif aux données intéressant la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne la Pologne, document qui a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/985. Ces données, qui reflètent la situation existant en Pologne à la fin de 1989, ont été fournies à titre volontaire par les organisations et institutions polonaises selon le modèle proposé dans le document CD/828 du 12 avril 1988, présenté par la République fédérale d'Allemagne. Le classement des produits chimiques qui sont produits, traités ou consommés en Pologne correspond aux tableaux du document CD/952 du 18 août 1989 qui ont été adoptés provisoirement et qui ont pour base les seuils suivants : pour le tableau 1 : 100 g/an; pour le tableau 2 : 1 t/an et pour le tableau 3 : 30 t/an.

La fourniture de ces données par la Pologne montre que mon pays souhaite se joindre aux nombreux Etats qui ont déjà communiqué des informations de ce type et qu'il pense comme eux que les échanges multilatéraux de données sont importants pour nos négociations. Nous estimons qu'une compilation des données

(M. Gizowski, Pologne)

intéressant la Convention qu'ont fournies tous les participants aux négociations faciliterait la solution des problèmes non réglés. D'autre part, la fourniture de ces données avant la signature de la Convention s'inscrirait dans la gamme de mesures propres à accroître la confiance dans cet instrument.

Il semble évident et indéniable que les négociations progresseraient peut-être plus vite et mieux si l'on disposait d'informations aussi étendues et complètes que possible concernant à la fois les stocks existants d'armes chimiques et leurs détenteurs ainsi que d'autres données intéressant la Convention. Ce genre d'informations nous aide à mieux prévoir ce que devra comporter le processus de mise en oeuvre de la Convention, à concevoir de manière juste et efficace les mécanismes de vérification appropriés et à définir la forme de la future organisation. La franchise et la confiance mutuelle, en particulier entre les Etats directement impliqués dans nos négociations, qu'ils soient ou non membres de la Conférence, ne créent pas seulement un climat favorable, elles sont aussi le signe tangible d'une volonté réelle de mener à leur terme nos travaux sur la Convention et elles aideront à lui donner son caractère universel. C'est pourquoi nous invitons les autres Etats à participer dès que possible à cet échange volontaire de données.

Je voudrais profiter de cette occasion pour présenter quelques observations quant à l'état actuel de nos négociations relatives à la Convention. Dans beaucoup de déclarations concernant les armes chimiques qui ont été faites à la session de printemps, nous avons entendu que l'année 1990 devrait être une année décisive pour nos efforts. Nous le pensons aussi et nous estimons même que cette affirmation repose sur des arguments solides. Pas seulement parce que les Conférences de Paris et de Canberra ont créé un climat favorable ni à cause de l'évolution positive des pourparlers soviéto-américains dans ce domaine, mais en premier lieu parce que les progrès réalisés et les éléments accumulés au cours de longues années de négociations font qu'il est parfaitement possible que nous menions nos efforts à leur but ultime.

Les résultats auxquels le Comité est déjà parvenu à la session en cours, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Hyltenius, confirment aussi que les progrès sont possibles, même quand les sujets abordés sont extrêmement délicats, à condition que toutes les Parties fassent preuve du maximum de bonne volonté et de souplesse pour arriver au consensus. Je pense spécialement aux progrès des travaux touchant l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques. Ce n'est d'ailleurs là qu'un exemple positif de plus de l'incidence favorable sur les négociations multilatérales de l'acquis au plan bilatéral. Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, le fait que toutes les parties aux négociations se sont montrées prêtes à rechercher en commun une solution mutuellement acceptable dans un domaine si complexe et si ardu a contribué au résultat final.

De plus, l'évolution de la situation se révèle propice à l'ouverture d'un débat plus sérieux et plus concret sur une vérification ad hoc. A notre avis, si un instrument de vérification bien conçu était élaboré dans ce sens, il pourrait apaiser les inquiétudes légitimes qu'inspire à beaucoup de délégations le problème dit de la capacité. Certes, le Président du Comité

(M. Gizowski, Pologne)

spécial s'efforce de faire progresser nos travaux - que l'Ambassadeur Morel avait déjà dirigés avec tant de compétence - concernant la forme définitive de l'inspection par mise en demeure, et la Pologne nourrit pour sa part l'espoir qu'un schéma général concernant la vérification sera finalement élaboré. L'existence d'un accord sur l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques et la mise au point d'un schéma général de vérification permettraient de résoudre plus facilement d'autres problèmes difficiles et encore sujets à controverse. Considérant que le recours au système des "Amis du Président" semble être à ce stade le moyen de travail le plus efficace parce qu'il permet de s'employer à rapprocher les positions divergentes des délégations qui portent un intérêt spécial à un problème particulier, je pense qu'il serait souhaitable de mettre davantage à profit la formule consistant à confier à de petits groupes, officiels ou officieux, le soin d'établir et de présenter au Comité des propositions en vue du règlement de questions en suspens. Nous espérons que cette manière de procéder portera rapidement ses fruits.

Nous apprécions également l'organisation par le Président du Comité d'un débat approfondi sur le thème de la sécurité dite "non diminuée". Ce débat nous a permis d'examiner toute une série d'aspects politiques de la Convention en les plaçant dans un contexte plus large et particulièrement en considérant leurs interrelations et leurs interactions. Sans aucun doute, la recherche de solutions doit se faire en tenant compte de ce contexte plus large.

La première partie de la session de 1990 arrive à son terme. Grâce à une nouvelle méthode d'approche introduite par le Président du Comité, nous avons continué à progresser vers la Convention. Nous approchons du moment où chaque participant à la négociation doit faire le point des résultats acquis et de ce qui reste à faire, eu égard aux intérêts directs de l'Etat qu'il représente. Il faut procéder à une analyse poussée des droits et obligations qui sont définis plus ou moins distinctement dans le projet de convention en examinant s'ils sont conformes aux intérêts politiques, militaires, économiques et scientifico-technologiques de chaque pays.

La position de la Pologne, pays qui ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en posséder, ne sera naturellement pas semblable à celle des possesseurs d'armes chimiques en ce qui concerne l'ordre de destruction, la sécurité non diminuée, les mécanismes de vérification, etc. Nous abordons les négociations sur ces questions dans une optique plus générale et indirecte, alors que pour les pays possesseurs de ces armes, ces questions ont un intérêt direct et particulier. En revanche, nous nous intéressons spécialement aux négociations sur des questions comme celles de la surveillance de l'industrie chimique, de l'assistance ou de la coopération. Quant aux obligations découlant pour la Pologne de sa participation à la Convention, elles s'inscriront dans un ordre différent de celui qui vaudra pour les Etats qui ont la capacité requise pour fabriquer des armes chimiques.

En même temps, les intérêts aux plans mondial, régional et individuel deviendront de plus en plus visibles. Nous aurons à les identifier au bon moment, à les isoler et à chercher de justes solutions de compromis. Etant donné le degré d'avancement des négociations sur la Convention relative aux armes chimiques, il nous paraît maintenant nécessaire de poursuivre la tâche dans un esprit différent qui nous permette de façon plus précise et plus

(M. Gizowski, Pologne)

concrète d'identifier les intérêts généraux, c'est-à-dire mondiaux, particuliers, c'est-à-dire régionaux, et individuels. Nous nous devons de chercher à élaborer un mécanisme qui garantisse un équilibre satisfaisant des droits et des obligations dans le cadre de la future convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa très importante déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre représentant souhaiterait-il prendre la parole ? Puisque ce n'est pas le cas, je vais suspendre la séance plénière et convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour procéder à l'examen de deux demandes de participation à ses travaux.

La séance plénière est suspendue à 12 h 40; elle est reprise à 12 h 43.

Le PRESIDENT : La 553ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

La Conférence doit maintenant décider des suites à donner à la note du Président, distribuée par le secrétariat sous la cote CD/WP.384, au sujet des demandes de deux Etats non membres qui souhaitent participer à nos travaux. Je crois comprendre que personne ne s'oppose à cette participation.

Il en est ainsi décidé.

En liaison avec la décision que nous venons de prendre, je tiens à signaler que la déclaration faite par le Président de la Conférence lors de la reprise de la 534ème séance plénière, vaut également pour les demandes que nous avons examinées aujourd'hui.

Je voudrais maintenant aborder un autre sujet. Le secrétariat a distribué aujourd'hui un calendrier succinct des réunions prévues pour le début de la semaine prochaine, avant la clôture de la première partie de la session. Comme d'habitude, ce calendrier est présenté à titre indicatif et pourra être modifié si besoin est. Dois-je considérer que ce document officieux est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance, j'ai deux communications à faire. Tout d'abord, je voudrais rappeler à toutes les délégations qu'un vidéofilm sur l'inspection expérimentale nationale par mise en demeure qui a été réalisée par le Royaume-Uni sera projeté à 15 heures, dans la salle V. Je rappelle par ailleurs que nous tiendrons demain à 15 heures, dans cette même salle, des consultations officieuses à participation non restreinte sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

(Le Président)

La sonorisation sera assurée. A ce propos, j'apprends que le recueil de propositions demandé au secrétariat sur ce sujet sera déposé dans les casiers des délégations demain à midi. Nous espérons que les consultations de demain après-midi seront positives et fructueuses.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement, la dernière de la première partie de la session annuelle, aura lieu le mardi 24 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 45.